

Le droit au chômage

Dernière mise à jour 20/01/2026

En Belgique, toute personne apte au travail et disponible sur le marché de l'emploi peut à certaines conditions bénéficier d'allocations pour compenser la perte ou l'absence de revenus : il s'agit en général d'allocations de chômage, ou d'allocations d'insertion professionnelle pour les jeunes qui sortent des études et qui n'ont pas encore travaillé.

Plusieurs acteurs participent au système du chômage :

- **L'Office national de l'emploi (ONEM)** organise le système et décide de l'octroi des allocations de chômage et de leur montant ;
- **Les services régionaux de l'emploi** contrôlent la disponibilité des demandeurs d'emploi sur le marché du travail et les accompagnent dans leur recherche d'emploi. À Bruxelles, le service régional de l'emploi est **Actiris** ;
- **Les organismes de paiement des allocations de chômage** : ce sont les syndicats et la CAPAC.

Si vous êtes en situation de handicap, votre aptitude à trouver du travail, puis à l'exercer, est peut-être limitée. Cela a des conséquences sur les allocations que vous pourriez percevoir et sur la manière dont vous êtes tenu de rechercher du travail.

Ressources

- Toutes les informations sur le chômage
(<https://www.onem.be/citoyens/chomage-complet>)
ONEM

Adresses utiles

ONEM (Office national de l'emploi)

1000 Bruxelles

ONEM (Office national de l'emploi)

Galerie Ravenstein, 32

1000 Bruxelles

Belgique

Site internet (<https://www.onem.be/>)

02/515.44.44

Formulaire de contact (<https://www.onem.be/contact/formulaire-de-contact>)

ACTIRIS

1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

ACTIRIS

Avenue de l'Astronomie 14

1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Belgique

Site internet (<https://www.actiris.brussels>)

0800/35.123 (Contact center)

0800/35.089 (Inclusie)

02/505.11.97 (Espace langues)

02/505.79.15 (Ligne employeurs)

chercheuremploi@actiris.be

espace-langues@actiris.be

plaintesklachten@actiris.be

inclusion@actiris.be

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/15740>)

CENTRALE NATIONALE DES EMPLOYÉS BRUXELLES

1000 BRUXELLES

CENTRALE NATIONALE DES EMPLOYÉS BRUXELLES

Rue Pletinckx 19

1000 BRUXELLES

Belgique

Site internet (<https://www.lacsc.be/cne>)

02/557.86.10

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/17095>)

SYNDICAT DES EMPLOYÉS TECHNICIENS ET CADRES BRUXELLES-HALLE-VILVORDE - ANTENNE BRUXELLES

1000 BRUXELLES

SYNDICAT DES EMPLOYÉS TECHNICIENS ET CADRES BRUXELLES-HALLE-VILVORDE - ANTENNE BRUXELLES

Place Rouppe 3

1000 BRUXELLES

Belgique

Site internet (<http://www.setca.org>)

02/519.72.11

02/519.72.28 (secrétariat secteur non-marchand)

02/519.72.82 (secrétariat secteur non-marchand)

admin.bruxelles@setca-fgtb.be

admin.nmsp.bhv@setca-fgtb.be

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/17098>)

CENTRALE GÉNÉRALE DES SYNDICATS LIBÉRAUX DE BELGIQUE - RÉGIONALE BRUXELLES

1000 BRUXELLES

CENTRALE GÉNÉRALE DES SYNDICATS LIBÉRAUX DE BELGIQUE - RÉGIONALE
BRUXELLES

Boulevard Baudouin 8

1000 BRUXELLES

Belgique

Site internet (<http://www.cgslb-bruxelles.be>)

02/210.01.01

02/206.67.19 (action syndicale)

02/206.67.11 (service informations)

0800/16001 (service dossier chômage)

02/882.13.00 (service de chômage)

regionale.bruxelloise@cgslb.be

zone.brussel@aclvb.be

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/17100>)

CAPAC (Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage)

1210 Saint-Josse-ten-Noode

CAPAC (Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage)

Rue des Plantes, 69

1210 Saint-Josse-ten-Noode

Belgique

Site internet (<https://hvw-capac.fgov.be/fr>)

02/209.13.13

Formulaire de contact ([https://hvw-capac.fgov.be/fr/contact/comment-prendre-
contact-avec-nous](https://hvw-capac.fgov.be/fr/contact/comment-prendre-contact-avec-nous))

Dernière mise à jour 20/01/2026